



Agde le 12 Novembre 2019

Monsieur Stéphane RAVAILLE
Président de l'UFUTA
Maison des examens
103 Bd Saint Michel
75 005 PARIS
ufuta.president6@orange.fr

A

Monsieur Édouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75 700 PARIS SP 07

Monsieur le Premier Ministre,

Veillez trouver ci-joint le Bilan II des activités de l'Union Française des Universités Tous Âges (UFUTA) pour la période 2017-2018.

Vous avez confié une mission à Madame la Députée DUFEU SCHUBERT, pour améliorer « la place et l'image des personnes âgées dans la société ». J'ai rapidement pris contact avec ses assistants parlementaires. Malheureusement son agenda n'a pas permis une rencontre. Les échanges par courriels ont été succincts.

La présentation de notre Bilan d'activité me donne l'occasion de porter à votre connaissance, si besoin est, le rôle et les missions de l'UFUTA.

L'UFUTA participe pleinement à la valorisation des séniors, à la promotion de toutes les actions de nos structures adhérentes, qui diffusent le savoir universitaire à toute la population française, sans condition de diplômes ou d'âge. Elle participe également au bien-vieillir et mieux-vieillir de la population française, en favorisant les activités cognitives, ce qui a pour effet de retarder le plus longtemps possible les conséquences néfastes du vieillissement. Nous sommes également acteurs dans l'intergénérationnel.

Vous trouverez une présentation plus exhaustive dans le Bilan II ci-joint pages 21 et 22.

En 2015, l'UFUTA présidée alors par Mme DAVID-SCIARA, a signé une convention multipartite (voir pages 15 à 18 du Bilan II) avec, entre autres, le Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, aujourd'hui séparés, mais également avec le Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes. Si les intitulés ont quelque peu changé dans votre gouvernement, il n'en reste pas moins que l'UFUTA est toujours liée par cette convention avec l'État, ce dont nous nous félicitons.

Cette convention multipartite est également citée dans le rapport annexé à la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, rapport qui a été approuvé dans l'article 2 de la loi. En pièce jointe n° 1 vous trouverez un extrait de ce rapport.

Monsieur le Premier Ministre, même avec l'appui de cette convention, l'UFUTA manque de visibilité, en particulier auprès des pouvoirs publics, alors que nous avons besoin de leur soutien. Ainsi le caractère multidimensionnel de nos actions n'est pas ou peu reconnu. Par exemple, lors de nos dernières Assises à Évry en juin 2019, si nous avons obtenu le haut patronage de Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé nous a réorientés vers sa collègue de l'Enseignement Supérieur. Il en a été de même avec Madame la Secrétaire d'État, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Or l'UFUTA intègre en permanence toutes ces dimensions.

De leur côté, les collectivités territoriales ne connaissent pas ou peu cette convention multipartite. Par ailleurs, tous nos adhérents regrettent que dans les discours officiels, à quelque niveau qu'ils soient, lorsqu'il est question de la place des seniors dans la société, ni eux-mêmes ni l'UFUTA ne soient, au moins, cités. Cette visibilité et reconnaissance sont essentielles. L'action de l'UFUTA, seule, ne suffit pas à les assurer.

Dans l'article 4 de la convention signée en 2015, il est demandé à chaque signataire de communiquer, au moins via son site internet, sur ladite convention en proposant des liens vers les sites des autres signataires, ce que l'UFUTA a fait dès le départ.

Au-delà de cette reconnaissance, Monsieur le Premier Ministre, nous savons que vous réfléchissez à la place et à l'image des seniors dans la société. Par son action, par les prix qu'elle décerne aux seniors qui y participent, (Prix de la recherche, Plumes d'or et d'argent, Chardons d'or et d'argent) l'UFUTA agit au quotidien en ce sens.

Nous souhaitons savoir si l'État, sous votre autorité, souhaite maintenir aujourd'hui et demain, le lien de confiance qui nous unit, à travers la convention multipartite. Il nous paraît souhaitable, si une future loi est votée, abrogeant ou modifiant celle de 2015 ci-dessus citée, que soit toujours affirmé ce lien de confiance. Je ne vous cache pas, Monsieur le Premier Ministre, que n'ayant pas pu rencontrer Madame DUFEU SCHUBERT, nous craignons de ne plus être intégrés dans un rapport annexé à une éventuelle nouvelle loi.

Par ailleurs, l'UFUTA souhaite faire évoluer cette convention multipartite, nous en discutons déjà avec nos partenaires, en particulier avec la Présidence de la Conférence des Présidents d'Université (CPU). Nous avons sollicité chacun des ministres concernés en demandant la réunion du comité de suivi prévu dans l'article 5 sans avoir eu pour l'instant de réponse. Peut-être que c'est sous votre autorité, et dans une optique interministérielle, qu'une discussion serait plus efficiente.

Pourriez-vous alors désigner l'un de vos collaborateurs, qui agirait en mission interministérielle auprès de nous, afin d'échanger sur le devenir de cette convention ? Nous prendrions alors contact avec lui pour le rencontrer.

En vous remerciant très chaleureusement pour l'attention que vous avez bien voulu apporter à cette lettre, ainsi qu'à notre Bilan d'activité, je vous prie de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, les marques de mon profond respect et l'expression de ma très haute considération.

Stéphane RAVAILLE
Président de l'UFUTA

Pièce jointe n° 1

Extrait du rapport annexé à la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

[...] 3.3 Donner aux âgés les moyens de s'épanouir en développant des offres de services adaptées :

Encourager le développement des universités du temps libre.

Depuis quarante ans, se sont créées, à côté des universités et en s'appuyant sur leurs compétences et leur savoir-faire, des structures aux appellations diverses : universités « ouvertes », « du temps libre », « du troisième âge », « pour tous », etc. Portées par des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP), des associations ou des collectivités territoriales, ces structures s'attachent à proposer des enseignements accessibles à tous, non diplômants, permettant de bénéficier du rayonnement de la culture universitaire. En offrant une éducation permanente aux âgés, elles contribuent à la prévention des effets néfastes du vieillissement.

Ces universités sont amenées à se développer dans les années à venir. **À cette fin, une convention a été signée** au deuxième trimestre 2015 avec la conférence des présidents d'université, l'Union française des universités de tous âges et l'Association des maires de France (AMF) afin de faire remonter les bonnes pratiques et de les partager, et inciter les universités comme les collectivités territoriales à s'engager davantage dans cette démarche, qui répond à une attente croissante des âgés. Cette convention permettra, grâce à la concertation des différents acteurs qu'elle implique, un déploiement mais surtout une meilleure coordination des activités collectives pédagogiques. [...]